

Vue d'ensemble des fondations et des fonds visant à soutenir les Suissesses et Suisses de l'étranger et pour lesquels l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) exerce des tâches de secrétariat :



Informations générales :

L'OSE exerce des tâches de secrétariat pour les deux fondations, la «Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)» et pour la «Fondation Oeschger-Hintermann». La gestion administrative des fonds rattachés à la FSE sont également effectuée par l'OSE.

1. Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)

- 1.1 Fonds E.O. Kilcher**
- 1.2 Fonds Hans Freiburghaus**
- 1.3 Fonds Heinrich-Huber**
- 1.4 Fonds pour les Suissesses et Suisses de l'étranger touchés par une catastrophe (Schnyder von Wartensee)**

2. Fondation Oeschger-Hintermann de la NHG

La soumission d'une demande est nécessaire pour faire valoir les prestations d'aide des divers fonds et les prestations de la Fondation Oeschger-Hintermann. Cette demande sera examinée par les personnes responsables. L'octroi d'une prestation d'aide ne constitue pas un droit.

La demande peut être soumise dans tous les cas à la collaboratrice administrative responsable de l'OSE:

Ursula Schindler, schindler@aso.ch, +41 31 356 61 00

Fondation	Nom du Fonds	But	Aide prévue	Conditions	Procédure
<p data-bbox="226 296 421 512">Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)</p> <p data-bbox="203 608 439 1026">Président : Jean-Pierre F. Stern Membre du conseil de la fondation : Derrick Widmer Alain Philipp Meyer Ariane Rustichelli Mario Robert Engeler</p>	<p data-bbox="528 296 719 376">Fonds E.O. Kilcher</p>	<ul data-bbox="808 288 1061 496" style="list-style-type: none"> Promotion de la formation pour les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger 	<ul data-bbox="1093 288 1364 671" style="list-style-type: none"> Les contributions de formation sont accordées, généralement sous forme de prêt, aux jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger qui font leurs études en Suisse. 	<ul data-bbox="1395 288 1666 815" style="list-style-type: none"> Organisme de formation reconnu en Suisse Personne âgée de 15 à 25 ans Parents domiciliés à l'étranger et ne pouvant pas assumer l'intégralité des frais de formation Bourses en principe subsidiaires à celles du canton de domicile 	<ul data-bbox="1697 288 2078 424" style="list-style-type: none"> Le formulaire de demande correspondant peut être obtenu auprès d'éducation suisse.

Fondation	Nom du Fonds	But	Aide prévue	Conditions	Procédure
<p>Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)</p> <p>Président : Jean-Pierre F. Stern</p> <p>Membre du conseil de la fondation : Derrick Widmer Alain Philipp Meyer Ariane Rustichelli Mario Robert Engeler</p>	<p>Fonds E.O. Kilcher</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide de départ pour les rapatriés visant à faire face aux situations d'urgence et à reconstruire une existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide individuelle est accordée pour encourager l'intégration en Suisse (p.ex. cours de langue, cours d'informatique, des meubles ou des vêtements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les requérants doivent déjà être de retour en Suisse depuis moins d'un an • L'aide est subsidiaire à l'aide sociale ou aux allocations chômage • Prêt ponctuel sans intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire de demande nécessaire peut être obtenu directement auprès de l'OSE et doit être retourné dûment rempli à l'OSE avec les justificatifs requis.
	<p>Fonds E.O. Kilcher</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage en Suisse pour les Suissesses et Suisses de l'étranger âgés et démunis 	<ul style="list-style-type: none"> • Un soutien financier ponctuel est accordé aux Suissesses et Suisses de l'étranger âgés et démunis pour leur permettre de voyager en Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • la personne, qui doit déjà être d'un certain âge, ne peut pas financer le voyage par ses propres moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • même procédure comme pour l'aide de départ (voir en haut)

Fondation	Nom du Fonds	But	Aide prévue	Conditions	Procédure
<p>Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)</p> <p>Président : Jean-Pierre F. Stern</p> <p>Membre du conseil de la fondation : Derrick Widmer Alain Philipp Meyer Ariane Rustichelli Mario Robert Engeler</p>	<p>Fonds Hans Freiburghaus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des ressources pour encourager la formation des jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger et des contributions pour le travail de conseil d'éducation suisse 	<ul style="list-style-type: none"> Les contributions de soutien et de bourses aux jeunes qui font un apprentissage professionnel ou une formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les prestations sont subsidiaires à l'aide publique et aux autres sources d'aide privées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le formulaire de demande nécessaire peut être obtenu auprès d'éducation suisse
	<p>Fonds Heinrich Huber</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aides pour les Suissesses et Suisses dans le besoin ainsi que leurs proches, en particulier vivant outre-mer (en particulier Malaisie, Asie de l'Est et autres pays d'outre-mer) 	<ul style="list-style-type: none"> Une aide financière individuelle est accordée pour surmonter les situations d'urgence Pour soutenir les rapatriés dans le besoin Des contributions de formation initiale pour les descendants d'outre-mer, généralement sous a forme de bourses. 	<ul style="list-style-type: none"> Les prestations sont subsidiaires à l'aide publique et aux autres sources d'aide privées Prêt ponctuel 	<ul style="list-style-type: none"> Le formulaire de demande peut être obtenu auprès de l'OSE ou d'éducation suisse, et doit leur être retourné.

Fondation	Nom du Fonds	But	Aide prévue	Conditions	Procédure
<p>Fondation pour les Suisses de l'étranger (FSE)</p> <p>Président : Jean-Pierre F. Stern</p> <p>Membre du conseil de la fondation : Derrick Widmer Alain Philipp Meyer Ariane Rustichelli Mario Robert Engeler</p>	<p>Fonds pour les Suissesses et Suisses de l'étranger touchés par une catastrophe (Schnyder von Wartensee)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un soutien financier pour les Suissesses et Suisses de l'étranger touchés par une catastrophe naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • contributions qui permettent de soutenir la reconstruction privée. (Pas de soutien pour la reconstruction d'établissements commerciaux, sauf si le sinistre de ces derniers menace directement la subsistance) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide subsidiaire à celle du pays • Sinistres provoqués uniquement par des catastrophes naturelles • Demandes à soumettre sous 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de catastrophe naturelle, l'OSE envoie aux représentations suisses des régions concernées (consulats, ambassades) un communiqué pour évoquer la Fondation. Les représentations suisses peuvent alors transmettre les éventuelles demandes à l'OSE.

Fondation	But	Aide prévue	Conditions	Procédure
<p>Fondation Oeschger-Hintermann de la NHG</p> <p>Président : Rafael Chocomeli</p> <p>Membre du conseil de la fondation : Dora Magdalena Schär-Born Heinrich Schelenberg Ariane Rustichelli</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un soutien financier aux Suissesses et Suisses d'Argentine dans le besoin sans faute de leur part et qui subsistent avec le minimum vital 	<ul style="list-style-type: none"> • Des subsides sous forme d'aide de transition sont accordés pour les investissements nécessaires pour la réparation de toits de maison, pour des fauteuils roulants, pour des outils/machines pour les huertas et pour la plantation de légumes. • Contributions de formation ainsi que des soutiens pour les institutions suisses caritatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations sont subsidiaires à l'aide publique et aux autres sources d'aide privées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes peuvent être soumises auprès des consulats et des agents consulaires d'Argentine. Ces derniers transmettent les demandes au Conseil de fondation qui doit toujours statuer à l'unanimité.